

Christian Dior

30 AVENUE MONTAIGNE
PARIS
75008

TEL. 01 44 13 22 22

Paris, le 5 mars 2013

RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Information réglementée

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 20 décembre 2012 prise en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 octobre 2012, la société Christian Dior a conclu ce jour un contrat d'achat à terme d'actions avec un intermédiaire financier habilité, en exécution duquel l'intermédiaire financier s'engage à céder à la Société et la Société s'engage à acheter, au terme d'une période débutant le 6 mars 2013 et s'achevant au plus tard le 26 avril 2013, un nombre maximum de 350 000 actions.

Le prix d'achat par la Société des actions sera calculé à partir de la moyenne arithmétique des cours journaliers moyens pondérés par les volumes de l'action Christian Dior pendant la période de rachat (hors jours de bourse au cours desquels un plafond défini contractuellement viendrait à être dépassé), à laquelle une décote sera appliquée. Le prix maximum d'achat convenu n'excède pas la limite autorisée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 octobre 2012.

Les actions ainsi rachetées seront affectées par la Société à l'objectif d'annulation.

Le présent communiqué constitue une information réglementée, disponible sur le site web de la société (www.dior-finance.com).